

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de danse**
représentée par son président, Monsieur Charles FERREIRA
désignée ci-dessous par la fédération,

Numéro de Siret : 78462236700059

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

CF

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 77 920 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 34 929 €, le solde restant s'élève à 42 991 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 10 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 87 920 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 75 906 €.

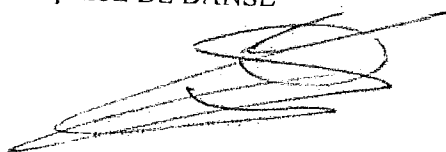
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 20 juillet 2017

LE PRÉSIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE DANSE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Pour la directrice des sports
adjointe à la direction des sports,
Chef de service

Nathalie CUVILLIER

~~VISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ~~

¹ dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et Indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	79918	79224	83000	85000	
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	
	Nombre total de licences et d'ATP	79918	79224	83000	85000	
	Nombre et taux de licences féminines	68573 (85,8%)	67685 (85,43%)	70550 (85%)	72250 (85%)	
	Nombre et taux de licences en ZUS	13610 (17,03%)	12252 (15,47%)	1600 (1,93%)	1700 (2%)	
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0	
	Solidité financière	0,47	0	6,0 %	7,0 %	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Rang sportif de la France	4	0	5	5	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Taux de suivi médical complet - SHN	100%	%	100%	100%	
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	100%	%	100%	100%	
Emplois d'avenir	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web	Nombre et taux de lettres de missions signées	0 (0%)	1 (50%)	%	%	

Objectifs partagés	Indicateur	N-2		N-1		N	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Développer le maillage territorial	Nombre de structures labellisées	78	90		120		
Structurer le réseau territorial	Nombre de comités sous convention	0	45	54	63		
Performance de la pratique de la discipline RHN	Nombre de finalistes dans les compétitions préparatoires et officielles	15	15		15		
Décliner la formation du corps arbitral pour accompagner la structuration territoriale	Nombre de titres fédéraux de juge	15	45		50		
Accompagner la sécurisation de la pratique par une démarche de professionnalisation	Nombre de titres d'initiateurs fédéraux et CQP	49	70		80		
Favoriser et renforcer la mixité dans la pratique sportive	Nombre de licences masculines	11345	13500	11539	14500		

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Décliner la formation du corps arbitral pour accompagner la structuration territoriale				
Action 4				
Formations fédérales	23 400 €	12 000 €	4 000 €	19 400 €
	23 400 €	12 000 €	4 000 €	19 400 €
	23 400 €	12 000 €	4 000 €	19 400 €
Accompagner la sécurisation de la pratique par une démarche de professionnalisation				
Action 4				
Formations fédérales	52 700 €	16 000 €	11 000 €	41 700 €
Professionalisation de l'activité	52 700 €	16 000 €	11 000 €	41 700 €
Performance de la pratique de la discipline RHN	32 300 €	7 000 €	4 000 €	28 300 €
Action 2	20 400 €	9 000 €	7 000 €	13 400 €
Aides personnalisées (AP)	119 500 €	51 000 €	41 000 €	78 500 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	119 500 €	51 000 €	41 000 €	78 500 €
Collectif P... - Stages et compétitions	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Parcours de l'excellence sportive	70 500 €	26 000 €	26 000 €	44 500 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	14 000 €	5 000 €	5 000 €	9 000 €
د... ..	20 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
	7 500 €	1 000 €	920 €	6 580 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	7 500 €	1 000 €	920 €	6 580 €
Accompagnement sanitaire préventif	4 000 €	1 000 €	920 €	3 080 €
Promotion des APS comme facteur de santé	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €
... de missions signées dans CTS-Web	1 500 €	0 €	0 €	1 500 €
Action 2	0 €	0 €	0 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
Développer le maillage territorial	0 €	0 €	0 €	0 €
Action 1	89 744 €	27 000 €	9 500 €	80 244 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	89 744 €	27 000 €	9 500 €	80 244 €
Structuration fédérale	15 500 €	6 000 €	2 000 €	13 500 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	74 244 €	21 000 €	7 500 €	66 744 €
Action 1	32 500 €	15 000 €	5 500 €	27 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	32 500 €	15 000 €	5 500 €	27 000 €
Structurer le réseau territorial	32 500 €	15 000 €	5 500 €	27 000 €
Action 1	384 500 €	110 000 €	15 000 €	369 500 €
Structuration fédérale	384 500 €	110 000 €	15 000 €	369 500 €
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	384 500 €	110 000 €	15 000 €	369 500 €
Action 4	28 400 €	8 000 €	1 000 €	27 400 €
Formations fédérales	28 400 €	8 000 €	1 000 €	27 400 €
TOTAL	28 400 €	8 000 €	1 000 €	27 400 €
	738 244 €	240 000 €	87 920 €	650 324 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : 10 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : 77 920 €

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06068	00020345601	90	EUR

Domiciliation
CCM PARIS CHAUSSEE D'ANTIN

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 6800 0203 4560 190

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM PARIS CHAUSSEE D'ANTIN
64 RUE DE LA CHAUSSEE D ANTIN
75009 PARIS

Titulaire du compte (Account Owner)
FEDERATION FRANCAIS DANSE ART
20 RUE SAINT LAZARE
75009 PARIS

☎ 0 820 077 381 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

